

# Séance du 8 avril 2019

---

**Nombre de Conseillers** : 20 en exercice  
20 Votants

**L'An deux mille dix-neuf le huit du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 4 avril 2019.

**PRÉSENTS** : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mrs EPRON Didier, et Mr FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal(1) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme ROCHAIS Marina, Mr PICHERIT Franck (2), Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie(3) et Mr SORIN Freddy.

**Pouvoirs** : (1) Pouvoir donné à Mme Véronique PENNES  
(2) Pouvoir donné à Mr Didier EPRON  
(3) Pouvoir donné à Mr Alain TOUZET

**Secrétaire de séance** : Mr BECQUART Stéphane

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 mars 2019.**

**Le Conseil valide la proposition de Monsieur le Maire de retirer la délibération n°V (modification du RIFSEEP) envoyée dans l'ordre du jour.**

## **I) TRAVAUX RESTAURANTS SCOLAIRES – FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES**

Considérant que depuis de nombreuses années, et malgré des aménagements réalisés, tant sur les murs qu'au plafond, les restaurants scolaires situés rue De Lattre de Tassigny au sein de l'école publique, et rue de l'Industrie pour les enfants de l'école privée, sont des espaces vétustes et très mal insonorisés.

Considérant que le moment du déjeuner, qui doit être un temps convivial pour les enfants, devient un moment de fortes tensions tant pour les jeunes convives que pour le personnel de service.

Considérant que lors du conseil d'école de juin 2018, ce souci a été soulevé avec force par les représentants des parents.

Considérant que suite à la réunion de cette instance, il a été décidé que les commissions municipales affaires sociales et bâtiments travailleraient de concert pour traiter le problème du bruit, mais aussi celui de la vétusté des locaux ainsi que celui du chauffage du restaurant situé rue de l'Industrie.

Considérant que le budget 2019 prévoit l'intégralité de ces travaux.

Considérant qu'afin d'aider les communes rurales à développer leur attractivité, l'Agglomération du Choletais a mis en place un fonds de concours, ce dernier a été sollicité le 15 mars dernier.

Considérant qu'en parallèle de cette aide intercommunale, la région Pays de la Loire met en place le Pacte Régionale de Développement des Communes, avec une aide financière appelée Fonds Régional de Développement des Communes.

Considérant que le projet de rénovation des restaurants scolaires remplit les conditions d'éligibilité à ce fonds.

**A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver le projet de rénovation des restaurants scolaires ;**
- **De solliciter auprès de la Région le Fonds Régional de Développement des Communes ;**
- **D'Autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut, un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.**

## **II) AGGLOMERATION du CHOLETAIS – MODIFICATION STATUTAIRE**

L'Agglomération du Choletais (AdC) a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 autour d'un projet communautaire concerté, traduit par l'arrêté préfectoral portant statuts de ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'AdC a porté à ses statuts la compétence optionnelle " Assainissement " incluant la gestion des eaux pluviales selon les termes de la loi NOTRe, cette compétence devenant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les Communautés d'Agglomération.

Prenant le contre-pied de la loi NOTRe, la loi n°2018-702 en date du 3 août 2018 **relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes** dite " loi Ferrand " distingue la gestion des eaux pluviales urbaines de l'assainissement pour les seules Communautés de Communes et d'Agglomération.

Aussi, l'AdC souhaitant poursuivre la gestion des eaux pluviales urbaines, une modification statutaire a été engagée pour confirmer l'exercice de cette compétence à titre facultatif jusqu'au 31 décembre 2019 puis à titre obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification statutaire tel qu'annexé.

-----

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2224-8, L. 2226-1, L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-173 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de communes du Bocage avec extension aux communes de Cléré-sur-Layon, Cernusson, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois

Vu l'arrêté préfectoral n°SPC/BCL/2018-92/07 en date du 22 juillet 2018 portant modification des statuts de l'Agglomération du Choletais,

Vu la délibération n°I-8 en date du 18 mars 2019 du Conseil de Communauté proposant une évolution statutaire de l'Agglomération du Choletais,

Considérant l'intérêt de poursuivre une gestion pertinente de la compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines,

**A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :**

Article unique : d'émettre un avis favorable au projet d'évolution statutaire de l'Agglomération du Choletais portant modification des compétences jusqu'au **31 décembre 2019** comme suit :

### ***B – COMPÉTENCES OPTIONNELLES***

*2° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT*

### ***C – COMPÉTENCES FACULTATIVES***

*13° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT*

**Puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

### ***A – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES***

*8° Eau*

*9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT*

*10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT*

## **III) SIEMML – RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - 2019**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### **ARTICLE 1**

La collectivité de LA TESSOUALLE par délibération du Conseil en date du 8 avril 2019 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2019
- Montant de l'opération 33 475,58 HT.
- Taux du fonds de concours 50% (33 475,58 euros)
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML 16 737,79 euros HT.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

## **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **ARTICLE 3**

Le Maire de la commune de LA TESSOUALLE  
Le comptable de la commune de LA TESSOUALLE  
Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## **IV) BUDGET LA RIMBOURGÈRE – DM n°1**

En début d'exercice budgétaire, il y a lieu de procéder aux écritures de stocks suivantes :

- Recettes - Article 7133- 042 variations en cours de productions de biens : + 216 309 euros
- Dépenses - Article 3351- 040 terrains : + 216 309 euros

**A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver cette décision modificative n°1 au budget annexe de La Rimbourogère.**

## **V) PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

Par délibération adoptée le 14 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge des frais de déplacement et de missions des agents communaux.

Par arrêté ministériel du 29 février 2019, les montants de prise en charge des frais d'hébergement ont été revalorisés.

Ainsi, les nouveaux barèmes sont les suivants :

- A Paris, le taux journalier est de 110 euros ;
- Dans une autre commune du grand Paris, il est fixé à 90 euros ;
- Dans une autre ville de la région île de France, le taux journalier est de 70 euros ;
- Dans une ville de plus de 200 000 habitants d'une autre région que l'île de France, il est de 90 euros ;
- Enfin dans une autre commune, le taux journalier est de 70 euros ;
- Pour un agent, reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux de remboursement des frais d'hébergement est de 120 euros par jour.

**A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver cette revalorisation.**

## **VI) CHEQUE SSIAP – ORCHESTRE HARMONIQUE TESSOUALLAIS**

Considérant qu'à l'occasion des concerts de l'orchestre harmonique qui ont eu lieu les 15 et 16 décembre 2018, la Commune a pris en charge un SSIAP.

Considérant que, comme convenu avec les élus de la Commission Culture, ce service est dorénavant refacturé à l'association concernée.

**A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide:**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 158,40 euros ;**
- **D'affecter cette recette à l'article 7788 du budget de l'exercice en cours.**

## **VII) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **A – Commission urbanisme**

Mr Michel FERCHAUD, Adjoint et Mme Ingrid FERCHAUD, Conseillère déléguée, présentent le compte rendu de la dernière réunion de la commission en date du 21 mars 2019.

#### **1- Lotissement rue des Rosiers**

- 1-La commission a établi le cahier des charges du lotissement de la rue des Rosiers en accompagnement avec le cabinet Rigauveau.
- 2-La commission souhaite intégrer au projet des places de parking rue du Stade, celles-ci seront des places sans enrobé du style végétalisé comme les places de parking de l'étang des Noues.
- 3-Nous sommes toujours en attente du chiffrage pour l'enfouissement des lignes électriques pour pouvoir fixer le prix de vente des terrains.
- 4-L'étude de perméabilité pour la gestion des eaux à la parcelle a été effectuée par la société Elleny, il en ressort que le terrain est favorable.
- 5- Le quai pour dépôt de déchets est démoli. La rampe d'accès à l'usine devra être supprimée. Il faudra prévoir la suppression des clôtures et ronces du pourtour.

#### **2- Lotissement de la Rimbouillère**

##### **Zone de compensation vallée du pré fleuri.**

- Étude topographique réalisée.
- Etude d'aménagement en cours avec les cabinets Atlam et Essor, en concertation avec Mr Dupret de la police de l'eau.
- A venir, présentation à la police de l'eau pour une validation au cours de l'été prochain.

##### **Modification de nos orientations d'aménagement**

- Une première réunion avec les services de l'Agglomération du Choletais (AdC) a été réalisée.
- Une seconde avec l'AdC et les services de l'Etat.
- Sous réserve d'un accord écrit définitif, ont été actées les modifications suivantes :
  - Densité 18 logements à l'hectare comme prévu dans le nouveau SCOT de l'AdC (soit 60 à 65 logements)
  - Réalisation du lotissement en une ou deux tranches (à voir)
  - Cheminements doux à maintenir
  - Zonage nouveau pour la partie humide avec un règlement spécifique.

##### **Accès principal par la départementale**

- Rond-point validé dans l'axe de la départementale
- Afin de réaliser ce rond-point, une acquisition foncière est nécessaire. Les propriétaires ont donné un accord de principe.
- L'implantation est à l'étude au niveau du département.

### **Organisation du lotissement**

- Etude chez les géomètre et architecte en lien avec Elleny.

### **Test de perméabilité**

- L'étude de perméabilité pour la gestion des eaux à la parcelle a été effectuée par la société Elleny, il en ressort que le terrain est favorable.

### **Sèvre Loire Habitat**

- Accord pour construire une dizaine de logements.
- Les inviter à la prochaine réunion.

### **Transports**

- Transport Public du Choletais est d'accord pour étudier un éventuel arrêt supplémentaire et les modes doux de déplacement.
- Les inviter à la prochaine réunion.

## **3- Vallée du Moulin**

La commission donne son feu vert pour le projet de la passerelle en bois.

L'entreprise retenue, AGEV Solutions, prévoit une intervention pour la mise en place de celle-ci courant du mois de Mai, et dans un deuxième temps, la remise en forme du ruisseau pourrait être réalisée courant du mois de Septembre

## **4- Illumination**

A l'occasion du bicentenaire de la rénovation du clocher, l'association La Tessoualle histoires Histoire sortira en 2020 un livret portant sur l'histoire de notre église.

Comme la commission souhaite illuminer le clocher de façon permanente, la mise en lumière pourrait se faire à cette occasion.

Un chiffrage va être demandé auprès du SIEML.

Pour poursuivre le renouvellement des illuminations de fin d'année, un autre chiffrage va être demandé pour les 4 vitraux coté bourg et 1 vitrail coté cercle Saint Louis.

## **5- Cimetière**

La commission valide la végétalisation des plaques en ciment du côté Est et Sud du cimetière. Les élus retiennent la proposition de l'entreprise Paysage du Val de Moine pour un montant de 5599.68€.

## **6- Potelets anti-choc**

En accord avec la commission voirie, les élus de la commission urbanisme proposent de commander des potelets anti-choc à l'entreprise Nadia.

## **7- Tableau de suivi**

Depuis la dernière commission urbanisme, il y a deux mois environ, 11 déclarations d'intention d'aliéner et 6 permis de construire et déclarations de travaux ont été déposés.

## **8- Numérotation des voies**

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le mercredi 10 avril à 14h30.

## **B – Commission bâtiments et sports**

Mr EPRON, Adjoint, fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux dans les restaurants scolaires reprennent en ce début de vacances avec la pose du sol Flotex à l'école publique et la rénovation du chauffage rue de l'Industrie ;
- L'installation des robots de tonte sera terminée le 16 avril ;
- Un banc cassé dans le vestiaire du basket a été rénové.

## **C- Commission affaires sociales**

Mme RUAULT, Adjointe, fait un point sur les réunions auxquelles elle a assisté depuis le dernier conseil :

- **Jeudi 12 février** : réunion en mairie avec 2 personnes du C.I.A.S. de l'Agglomération du Choletais sur la politique du territoire aux aînés.
- **Jeudi 21 février** : réunion en mairie avec Sèvre Loire Habitat sur le logement social avec Isabelle Leroy.
- **Jeudi 21 mars** : réunion en mairie avec le directeur et 2 collègues de Chloro'Fil suite à une demande fin 2018 de leur part afin de faire le point sur les actions du C.S.I. notamment sur la commune
- **Lundi 25 mars** : suite au 12/02, réunion en mairie avec de nouveau le C.I.A.S. avec 3 membres bénévoles au C.C.A.S. pour analyser les besoins sociaux des aînés de l'AdC avec un questionnaire sur notre commune
- **Jeudi soir 21/03** : C.A. Chloro'Fil à Mazières en Mauges : Présentation (entre autres) du budget revenu à l'équilibre (pour ceux qui le souhaitent, j'ai les documents que vous pourrez consulter) - **Info** : Fête du Troc des plantes le 27/04 matin
- **Vendredi 22 mars** : A.G. TEMATOUT compte-rendu ci-dessous :
  - Actuellement 11 bénévoles divisés en 3 pôles : ressources humaines, la comptabilité et la communication
  - Pour la partie animation : 5 animateurs, dont certains nouveaux, travaillent le mercredi depuis le retour à la semaine de 4 jours.
  - 187 familles adhérentes dont 109 tessouallais, 52 pour Mazières et 25 familles des communes alentours.
  - 34 enfants fréquentent le centre pour les petites vacances, 40 enfants par jour l'été et un peu plus de 32 enfants chaque mercredi, Mazières : 25 enfants / jour sur chaque période.
  - Les enfants ont la possibilité de quitter Tematout pour aller aux sports avec autorisation des parents.
  - Le budget est équilibré.
  - Les deux co-présidentes passent le relai à deux nouvelles personnes.
- **Lundi 25 mars** : C.C.A.S. : présentation des comptes administratifs 2018 et budget primitif 2019, 2 demandes d'aides sociales et tableau des subventions aux divers organismes sociaux
- **Lundi 25/03 soir** : Préparation du repas des aînés  
Le menu passe de 21 euros à 22 avec l'accord du bureau.  
Concernant la cour de la cantine, rue de l'industrie, le Street Art est en attente du nettoyage des murs par les services techniques.
- **Mardi 26 mars** : Commission Solidarité Proximité à l'AdC avec la présence de Lynda Blanchard de la CAF sur le prochain Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.
- **Jeudi 28 mars** : Soirée conférence - débat sur "les nouvelles technologies du numérique au service de notre santé mentale".
- **Samedi 30 mars** : A.G. CHLORO'FIL à CHANTELOUP : démission du président Louis-Marie BRISSEAU et bilan des activités 2018 du C.S.I.
- **Dernière info** : les chiffres de la Mutualité Anjou Mayenne sur la fréquentation au Multi-accueil ont été communiqués pour 2018.

## **D- Commission culture**

Mme FORTEL, Adjointe, présente le compte rendu de la dernière commission culture.

### **1) BIBLIOTHEQUE**

1/ **Recrutement** : durant l'année 2019, chaque bénévole a pour objectif de recruter une nouvelle personne.

2/ **Aménagements** : objectif : rendre la bibliothèque plus visible, plus attirante et plus chaleureuse. Mme FORTEL sollicite la commission bâtiments afin d'étudier certains travaux et aménagements demandés.

### **3/ Médiathèque :**

Un travail est en cours avec la médiathèque de l'AdC pour mettre en place un partenariat avec notamment la mise en place d'une carte unique qui permettrait l'accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

La médiathèque fixerait également des orientations sur l'achat des livres. Néanmoins, les bibliothèques du réseau resteraient libres de leurs choix.

### **4/ Voyage lecture :**

Le 2 avril à 18h30 à la salle Tessallis, les enfants ont présenté la fin de leur voyage lecture. Mmes FORTEL et DUPONT soulignent la grande qualité de ce qui a été présenté.

A partir de la rentrée 2019-2020, ce sont des professionnels qui vont encadrer le voyage-lecture ; les bénévoles, qui désirent continuer cette aventure, seront là pour les épauler.

## **E- Commission affaires scolaires et CME**

Mr LANDREAU, Conseiller délégué, revient rapidement sur le compte rendu de la dernière commission CME et rappelle que la prochaine chasse aux œufs aura lieu le lundi 22 avril.

Mr LANDREAU informe les élus que le député de notre circonscription, Mr Denis MASSEGLIA a invité les jeunes élus à visiter l'Assemblée Nationale.

Mr LANDREAU souligne que cette invitation trouvera, sans nul doute, une suite favorable mais que pour cette année il s'agit de visiter le Palais de l'Elysée.

## **F- Commission communication**

Mme JEAN-VICTOR informe le Conseil que la commission travaille actuellement sur la rénovation du site internet de la commune.

## **G- Commission voirie**

Mrs GENTAL et TOUZET informent le conseil qu'une réunion publique, sur les difficultés de circulation sur le chemin du Palnay et en haut de l'Avenue De Gaulle, aura lieu le **24 avril à 19h en mairie.**

Mr le Maire informe le Conseil que cette réunion se fera en présence de Mr Jean-Pierre CHAVASSIEUX, Vice-Président du Conseil Départemental, en charge de la voirie.

Les riverains concernés seront invités par courrier.

## **VIII) QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire informe les élus que :

- L'entreprise BOUYGUES va déployer son offre de fibre sur la commune ;
- Les élus allemands ont invité le Conseil municipal du 20 au 23 septembre 2019 ;
- Le groupe de travail PLUi-H se réunira le 18 avril à 18h30.

**Prochain Conseil : le lundi 13 mai 2019 à 19h30**